



Note de présentation brève et synthétique du budget 2019

1) Cadre général du budget

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville de Pulnoy.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril de l'année de renouvellement de l'assemblée. Il doit être transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été voté le 25 mars par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture.

Ce budget a été réalisé avec la volonté :

- de continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement malgré une augmentation significative de la population. Il est ici à noter que le recensement officiel de la population par l'INSEE (recensement par projection et non par comptage réel) donne le nombre de 4768 habitants. Or, la construction du nouveau quartier des résidences vertes a apporté un nombre important d'habitants, portant le nombre d'habitants à environ 6000. Si les recettes liées à la fiscalité locale (taxes d'habitation et foncière) sont quasi immédiates, celles liées à la dotation de l'Etat dont une partie est calculée sur la population selon le chiffre officiel de l'INSEE ne seront perçues qu'à l'issue du prochain recensement réel de la population, soit après 2020. En attendant ces nouvelles recettes financières, les charges sont d'ores et déjà à intégrer dans le budget de la commune : entretien du quartier, augmentation des effectifs des services aux familles ...
- malgré cela, de rester vigilant sur les dépenses de personnel en maintenant le niveau de service de qualité à la population et en répondant aux obligations réglementaires liées aux statuts de la Fonction Publique Territoriale
- dynamiser sur la fin de mandat le niveau d'investissement tout en recourant modérément à l'emprunt
- poursuivre le maintien des taux de fiscalité locale malgré les incertitudes sur l'évolution de celle-ci

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la ville : d'un côté, les affaires courantes dans la section de fonctionnement et de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à entretenir le patrimoine et à préparer l'avenir.

2) La section de fonctionnement

a- Généralités

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes permettant le fonctionnement courant et récurrent des services municipaux.

Les recettes correspondent aux sommes encaissées au titre des services rendus à la population (cantine, périscolaire, mission ados, location de salles, concessions des cimetières ...), des impôts locaux et des dotations et aides versées par l'Etat et par la Métropole.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments publics, les achats des matières premières et fournitures, les prestations de services, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Au budget 2019, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 3 310 588 € et les recettes à 3 324 353 €.

L'écart entre le volume des recettes et des dépenses de fonctionnement (13 765€ pour 2019) constitue l'autofinancement c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même en partie ses projets d'investissement. La baisse de la capacité d'autofinancement s'explique par l'augmentation de certaines dépenses de fonctionnement : prise en charge du déficit de l'association gestionnaire de la crèche, renouvellement du parc de vidéo-protection.

b- Les charges de personnel et les effectifs

Les charges de personnel représentent 61,68% du montant de dépenses réelles de fonctionnement. Cette proportion qui peut paraître élevée s'explique par le fait que l'ensemble des services à la population est assuré par le personnel communal, au contraire d'autres communes où ces services sont externalisés à des entreprises privées. C'est le choix politique de l'équipe municipale, pour une meilleure maîtrise du service et une meilleure réactivité en cas de besoin.

Le nombre d'agents municipaux s'élève à 67 agents – 52 Equivalent Temps Plein - répartis comme suit :

- 42 titulaires
- 3 CDI
- 20 contractuels
- 2 apprentis

La répartition par catégorie en ETP est la suivante :

- catégorie A : 3 agents
- catégorie B : 7 agents
- catégorie C : 40 agents
- apprentis : 2 agents

Pour mémoire, en 2018, le nombre d'agents municipaux s'élevait à 68 agents – 55 Equivalent Temps Plein.

c- Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

VUE D'ENSEMBLE DÉPENSES FONCTIONNEMENT

Pour rappel

Chapitres	Libellés	BP 2018 + DM	Réalisé au 31/12/2018	BP 2019
011	Charges à caractère général	950 915,00	912 879,04	1 025 922,00
012	Charges de personnel	1 976 640,00	1 930 901,52	2 042 271,00
014	Atténuation de produits (logt vacants)	500,00	0,00	500,00
65	Autres charges gestion courante (subventions - indemnités élus)	247 340,00	237 246,24	221 260,00
66	Intérêts d'emprunts + ICNE + nouveaux emprunts	14 530,00	10 775,67	10 435,00
67	Charges exceptionnelles	513,00	312,06	200,00
022	Dépenses imprévues Fonct.	6 507,00	0,00	10 000,00
SOUS TOTAL DÉPENSES		3 196 945,00	3 092 114,53	3 310 588,00
042	Opérations d'ordre entre section (amortissements)	120 777,00	121 373,67	109 716,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	8 900,00	0,00	5 434,00
SOUS TOTAL DÉPENSES		3 326 622,00	3 213 488,20	3 425 738,00
023	Virement à la section d'investis.	147 014,77	0,00	304 151,00
TOTAL DÉPENSES		3 473 636,77	3 213 488,20	3 729 889,00

VUE D'ENSEMBLE RECETTES FONCTIONNEMENT

Pour rappel

Chapitres	Libellés	BP 2018 + DM	Réalisé au 31/12/2018	BP 2019
70	Produits Serv. Ventes Directes	304 943,00	307 131,87	291 834,00
73	Contributions directes (7311 + 7318)	1 528 141,00	1 532 471,00	1 578 961,00
73	Autres contributions (dont TLPE)	684 800,00	698 840,70	693 500,00
74	Dotations, subventions	652 064,00	650 505,84	642 704,00
75	Autres produits de gestion courante (location - loyer crèche)	77 854,00	76 917,48	75 674,00
76	Produits financiers (intérêts parts sociales)	0,00	0,78	0,00
77	Produits exceptionnels (sinistres)	12 219,00	14 499,26	3 880,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	1 068,17	0,00
013	Atténuation de charges	111 350,00	105 290,42	37 800,00
SOUS-TOTAL DES RECETTES		3 371 371,00	3 386 725,52	3 324 353,00
042	Opérations d'ordre entre section (régie+amortissements)	12 599,00	9 636,00	17 000,00
SOUS-TOTAL DES RECETTES		3 383 970,00	3 396 361,52	3 341 353,00
002	Excédent antérieur reporté	1 088 512,94	1 088 512,94	914 969,36
TOTAL DES RECETTES		4 472 482,94	4 484 874,46	4 256 322,36

d- La fiscalité

Le produit fiscal attendu pour 2019 est de 1 578 961€ à taux constant :

- taxe d'habitation : 11,15%
- taxe foncier bâti : 11,38%
- taxe sur le foncier non bâti : 42,99%

TAXE	Bases réelles 2018	Taux constants	Produits obtenus	Bases prévisionnelles 2019 +2,2%	Taux constants	Produits attendus
Taxe Habitation	7 701 140	11,150%	858 677	7 927 776	11,150%	883 947
Taxe Habitation lgts vacants	38 380	11,150%	4 279	39 224	11,150%	4 374
Foncier Bâti	5 789 659	11,380%	658 863	6 016 000	11,380%	684 621
Foncier non Bâti	14 667	42,990%	6 305	14 000	42,990%	6 019
	Rôle supplémentaire (2018)		4 346	Rôle supplémentaire attendu		0
Total des produits			1 532 471			1 578 961

e- La dotation globale de fonctionnement

Il est à noter que la dotation globale de fonctionnement a beaucoup baissé depuis 2014 :

- 2014 = -37 107€
- 2015 = -78 478€
- 2016 = -69 049€
- 2017 = -47 097€
- 2018 = -13 334€
- 2019 = + 481 €

La dotation a donc baissé de 245 335€ entre 2014 et 2018, soit 54,81% du montant de 2013. Pour 2019, elle ne progresse que de 481 € malgré l'augmentation de la population (+240 habitants) du fait de l'évolution défavorable du calcul de l'écrêtement.

3) La section d'investissement

a- Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement concerne l'entretien dynamique du patrimoine communal ainsi que les projets d'avenir.

La section d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur du patrimoine communal. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de véhicules, de matériel, d'informatique, d'études, de travaux sur des structures déjà existantes ou en cours de création

- plusieurs types de recettes existent : les subventions d'investissement apportées par des partenaires, la récupération de TVA par le Fonds de Compensation de la TVA, les amortissements

b- Les projets d'investissements pour 2019

- réhabilitation du centre socioculturel (1 ^{ère} partie) :	542 K€
- réhabilitation de la maison des jeunes (suite) :	142 K€
- entretien et équipement des écoles :	73 K€
- entretien des espaces publics :	61 K€
- entretien équipements sportifs :	56 K€
- travaux accessibilité handicap. :	44 K€
- entretien dynamique du patrimoine :	42 K€
- travaux hôtel de ville :	26 K€
- communication et nouvelles technologies :	22 K€
- acquisition d'immobilisations :	15 K€

c- Vue d'ensemble de la section d'investissement

VUE D'ENSEMBLE DÉPENSES INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés	BP 2018 + RAR + DM	Réalisé au 31/12/2018	RAR 2018	BP 2019
	ÉQUIPEMENT				
	OPERATION 13 HOTEL DE VILLE	37 764,42	26 066,95		50 577,00
	OPERATION 14 ECOLES	79 490,00	48 136,52	11 774,93	109 857,00
	OPERATION 15 BATIMENTS DIVERS	12 308,00	10 510,53	469,20	42 660,00
	OPERATION 16 EQUIPEMENTS SPORTIFS	28 064,14	21 344,53	1 259,76	58 411,00
	OPERATION 17 ESPACES VERTS	4 112,64	3 644,84	311,51	26 000,00
	OPERATION 18 AIRES DE JEUX	28 763,00	25 692,66	1 920,80	12 800,00
	OPERATION 19 CIMETIERES	6 560,00	0,00	1 560,00	6 000,00
	OPERATION 20 FORET	500,00	0,00		23 000,00
	OPERATION 21 AMENAGEMENT VOIRIE	32 739,76	22 683,28	117,60	7 229,00
	OPERATION 22 CANTINE				
	OPERATION 23 CLSH				1 500,00
	OPERATION 24 VERGER				
	OPERATION 25 RESIDENCES VERTES	3 278,00	0,00		6 570,00
	OPERATION 26 MAISON DES JEUNES	554 090,20	152 262,16	378 825,55	142 051,00
	OPERATION 27 GOLF HABITAT	0,00			
	OPERATION 28 CENTRE SOCIOCULTUREL				542 300,00
	TOTAL OPÉRATIONS	787 670,16	310 341,47	396 239,35	1 028 955,00
2031	Frais d'études	5 000,00	0,00		6 900,00
	TOTAL CHAPITRE 20	5 000,00	0,00	0,00	6 900,00
2182	Matériel de transport	79 860,60	1 248,60	78 612,00	0,00
2184	Acquisition mobilier ergonomique	4 700,00	4 411,04		4 000,00
2188	Acquisition de matériel	44 100,00	10 007,47	33 089,90	10 077,00
211	Terrain				1 590,00
	TOTAL CHAPITRE 21	128 660,60	15 667,11	111 701,90	15 667,00
2313	Travaux divers	2 000,00	108,00		13 000,00
	TOTAL CHAPITRE 23	2 000,00	108,00	0,00	13 000,00
261	Titres de participation	1 800,00	1 800,00		0,00
	TOTAL CHAPITRE 26	1 800,00	1 800,00		0,00
	OPÉRATIONS FINANCIÈRES				
001	Déficit d'investissement				114 957,65
16	Remboursement de la dette du capital	143 750,00	143 718,26		140 741,00
16	Remboursement SOLOREM	9 824,00	9 823,56		9 824,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00		10 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections Régie+amortissement logiciel RAM	12 599,00	9 636,00		17 000,00
041	Opérations d'immobilisation (réintégration travaux et frais d'insertion)	65 000,00	0,00		30 000,00
	TOTAL DEPENSES	1 156 303,76	491 094,40	507 941,25	1 387 044,65

1 894 985,90

VUE D'ENSEMBLE RECETTES INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés	BP 2018 + RAR + DM	Réalisé au 31/12/2018	RAR 2018	BP 2019
EQUIPEMENT					
13	Subventions d'investissement	187 297,00	11 380,07	171 270,00	181 981,00
OPERATIONS FINANCIERES					
10	FCTVA	21 280,00	23 659,99		46 239,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	67 631,73	67 631,76		356 416,90
16	Emprunts nouveaux	389 212,00	0,00	89 212,00	600 000,00
040	Opérations d'ordre entre section (amortissements)	120 777,00	121 373,67		109 716,00
021	Virement Section Fonct.	147 014,77			304 151,00
21	Immobilisations corporelles	6 000,00	0,00	6 000,00	
041	Opérations d'immobilisation (réintégration frais insertion)	65 000,00	0,00		30 000,00
SOUS-TOTAL RECETTES		1 004 212,50	224 045,49	266 482,00	1 628 503,90
001	Solde d'exécution de la section d'investis.reporté	152 091,26	152 091,26		
TOTAL RECETTES		1 156 303,76	376 136,75	266 482,00	1 628 503,90

1 894 985,90

d - Le financement des investissements

L'ensemble de la section d'investissement est financé par l'excédent des années antérieures (21,88%), de l'emprunt (36,84%), de l'autofinancement (18,67%), le reste étant des subventions publiques et de l'amortissement.

4) la dette

Sont intégrés les nouveaux emprunts qui seront nécessaires pour financer le programme pluriannuel d'investissement

Évolution prévisionnelle de la dette au 1^{er} janvier

2016	2017	2018	2019	2020
818 037	875 592	1 025 559	881 882	1 430 354

5) les principaux ratios au 01/01/2019

Ratio de désendettement au 31/12/2018

Calcul : encours de la dette / épargne brute = ratio en années

Au 31/12/2018 : 881 882 / 182 873,32 = 4,82 ans

Ratio endettement par habitant

881 882 / 4768 habitants = 185€

Il est à noter que le ratio moyen des communes de même strate du département s'élevait à 795€ en 2017 (dernières données connues).

Ces 2 ratios, très satisfaisants, permettent à la commune d'envisager sereinement le financement du programme pluriannuel d'investissement.

Ratio dépenses réelles de fonctionnement / population

3 092 114€ / 4768 habitants = 648,51€

A titre de comparaison, ce ratio moyen pour les communes de même strate dans le département était en 2017 de 839€

Ratio produit des impôts directs / population

1 532 471€ / 4768 habitants = 321,41€

A titre de comparaison, ce ratio moyen pour les communes de même strate dans le département était en 2017 de 464€

Ratio recettes réelles de fonctionnement / population

3 386 725€ / 4768 habitants = 710,30€

A titre de comparaison, ce ratio moyen pour les communes de même strate dans le département était en 2017 de 1020€

Fait à Pulnoy le 03 AVR. 2019

Le Maire,
M. PICCOLI.

